

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130214-2013\_A012-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2013  
Date de réception préfecture : 21/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A012**

**OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de Pertuis - Enquête publique pour l'aménagement d'un giratoire et de deux ponts-rails - Délégation d'attributions au Bureau communautaire**

Le 14 février 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MICHEL Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAN PHUNG CAU Catherine - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain - QUARANTA Alain suppléé par GRANIER Michel - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à GERACI Gérard - BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise - BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard - BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à LAFON Henri - DECARA Yannick donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DEVESA Brigitte donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LICCIA Marcel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Eric - MATAS Henri donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BRAMI Helliot - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel - BUCKI Jacques - CATELIN Mireille - CIOT Jean-David - CURINIER Erick - DEMENGE Jean - GACHON Loïc - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - NELIAS Mireille - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance** : Odile BARBAT-BLANC

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 14 FEVRIER 2013**

Rapporteur : Roger PELLENC

Co-rapporteur : Henri LAFON

**Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités**

**Objet : Réhabilitation du Pôle d'Activités de Pertuis – Enquête publique pour l'aménagement d'un giratoire et de deux ponts-rails – Délégation d'attributions au Bureau communautaire.**

**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation du Pôle d'Activités de Pertuis, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans l'aménagement d'un giratoire et de deux ponts-rails sous la ligne Cheval Blanc. Cette opération fait aujourd'hui l'objet d'une enquête publique. Le présent rapport vise, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, à rendre le Bureau communautaire compétent pour l'approbation de l'enquête publique.

**Rappel du projet :**

Le projet d'aménagement du giratoire sous la voie ferrée de Pertuis comprend :

- la création de deux ponts-rails de part et d'autre du pont-rail implanté sur la RD 956,
- la création d'un carrefour giratoire implanté sous la voie ferrée et axé sur la RD 956, desservant la zone d'activités et commerciale, ainsi que la gare ferroviaire et le futur pôle d'échanges,
- l'aménagement d'un cheminement piéton et la sécurisation des cyclistes,
- le dévoiement des réseaux secs et humides,

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.5211-2, L.5211-10, L.2122-17 ;

VU le Code de l'environnement et, notamment, ses articles L.123-1 et suivants et R.123-7 à R.123-23 ;

VU la délibération n° 2003-A193 du Conseil communautaire du 24 octobre 2003 validant la réalisation de l'AVP-PRO-REA et autorisant le Président à signer la convention tripartite RFF-CPA-Pertuis ;

VU la délibération n° 2008-A158 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 approuvant la création d'une autorisation de programme de 6 M€ TTC pour la réalisation de cette opération ;

VU la délibération n° 2010-B333 du Bureau communautaire du 22 juillet 2010 validant le lancement opérationnel de la création du carrefour giratoire et autorisant la signature de la convention d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU la délibération n° 2011-B246 du Bureau communautaire du 10 juin 2011 approuvant la convention tripartite réactualisée RFF-CPA-Pertuis relative à la construction des ponts-rails et autorisant la signature de cette convention ;

VU l'avis de la Commune de Pertuis en date du 4 avril 2012 sur les modalités de la concertation ;

VU la délibération n° 2012-A110 du Conseil communautaire du 12 juillet 2012 autorisant l'organisation de l'enquête publique, la saisie de l'autorité administrative et l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

VU la délibération n° 2012-A160 du Conseil communautaire du 25 octobre 2012 approuvant le bilan de la concertation relative au projet d'aménagement d'un giratoire et de deux ponts-rails sous la ligne Cheval Blanc à Pertuis.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** délégation au Bureau communautaire pour se prononcer sur l'intérêt général du projet d'aménagement d'un giratoire et de deux ponts-rails sous la ligne Cheval Blanc à Pertuis,

- **DIRE** que le Président rendra compte au Conseil de Communauté des travaux du Bureau exercés par délégation.

**OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de Pertuis - Enquête publique pour l'aménagement d'un giratoire et de deux ponts-rails - Délégation d'attributions au Bureau communautaire**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



19 FEV. 2013